

Usages permis

Habitation	1: Unifamiliale					
	2: Bifamiliale					
	3: Trifamiliale					
	4: Multifamiliale					
	5: Maison mobile					
Commerce	1: Commerce local					
	2: Commerce régional					
	3: Commerce de grande surface					
	4: Service professionnel et spécialisé					
	5: Service profess. compatible avec l'industrie					
	6: Entrepreneur de faible nuisance					
	7: Entrepreneur de forte nuisance					
	8: Commerce de divertissement					
	9: Commerce de divertissement à nuisance					
	10: Service relié à l'automobile, catégorie A					
	11: Service relié à l'automobile, catégorie B					
	12: Commerce de nuisance					
	13: Commerce de forte nuisance					
	14 : Commerce de services érotiques					
15 : Commerce de proximité	*	*				
Industrie	1: Industrie de recherche et de développement					
	2: Industrie de prestige et de haute technologie					
	3: Industrie légère					
	4: Industrie lourde					
	5: Indust. des déchets et des matières recyclables					
	6: Activités liées à l'aéroport					
	7 : Industrie et services aéroportuaires					
	8 : Activités liées à l'hélicoptère					
Public	1: Parc, terrain de jeux et espace naturel	*				
	2: Service public					
	3: Infrastructure et équipement					
Agricole	1: Culture					
	2: Élevage					
	3: Élevage en réclusion					
Usages spécifiques	Permis	*	*			
	Exclus					

Normes spécifiques

Implantation du bâtiment	Isolée	*				
	Jumelée		*			
	Contiguë					
Dimensions du bâtiment	Largeur minimale (mètres)	9	9			
	Superficie de plancher minimale (m ²)	250	250			
	Hauteur en étages minimale/maximale	2/	/2			
	Hauteur en mètres minimale/maximale					
Densité d'occupation	Nombre de logements min./max. par bâtiment					
	Rapport plancher/terrain minimale/maximale					
	Rapport espace bâti/terrain minimale/maximale	0,2/0,5	0,2/0,5			
Marges	Avant minimale (mètres)	3	3			
	Latérale 1 minimale (mètres)	5	0			
	Latérale 2 minimale (mètres)	5	5			
	Arrière minimale (mètres)	10	10			

Lotissement

Terrain	Largeur minimale (mètres)					
	Profondeur minimale (mètres)					
	Superficie minimale (m ²)					

Divers

	Notes particulières	*	*			
	P.I.I.A.	*	*			
	P.A.E.					
	Projet intégré					

Amendement

	Numéro du	SH-2012-290	SH-2015-369	SH-2016-407	
	Date	20-11-2012	2015-08-24	2017-02-02	

Notes particulières

Les usages suivants sont spécifiquement autorisés :

- 5831 Hôtel
- 638 Service de secrétariat, de traduction et de traitement de textes
- 6391 Service de recherche, de développement et d'essais
- 6392 Service de consultation en administration et en affaires
- 6399 Autres services d'affaires
- 6591 Service d'architecture
- 6592 Service de génie
- 6593 Service éducationnel et de recherche scientifique
- 6594 Service de comptabilité, de vérification et de tenue de livres
- 6595 Service d'évaluation foncière
- 6596 Service d'arpenteurs-géomètres
- 6597 Service d'urbanisme et de l'environnement
- 6599 Autres services professionnels
- 6713 Administration publique municipale

Malgré toutes dispositions contradictoires, tous les réseaux et raccordement au bâtiment principal de ligne téléphonique, de câblodistribution, d'électricité ou tous autres services similaires doivent être souterrain.

Un minimum de 10% de la superficie totale du site doit être réservé aux fins d'espaces verts et paysagers. Les aires de plantations aménagées dans les stationnements ne doivent pas être comptabilisées dans cette superficie.

Abrogée

SH-2016-407, a.1

Seuls les locaux occupés par un usage commercial de vente au détail ou de restauration doivent limiter leur superficie de plancher à 1 000 mètres carrés.

SH-2016-407, a.1

Sur un même terrain, la superficie totale de plancher occupée par des usages commerciaux de vente au détail et de restauration ne peut excéder 2 000 mètres carrés.

SH-2016-407, a. 1